



NON A LA DESTRUCTION DE L'ARBORETUM

FO JUSTICE REFUSE L'IMPLANTATION ACTUELLE DU FUTUR CENTRE DE SEMI-LIBERTÉ

Une fois de plus, afin de satisfaire une décision déjà arrêtée, l'administration choisit d'ignorer l'avis des professionnels et des acteurs de terrain.

En effet, c'est dans la plus grande discrétion qu'il a été décidé d'implanter le futur Centre de Semi-Liberté (CSL) sur une zone abritant des espèces végétales endémiques de La Réunion, patrimoine naturel unique et irremplaçable.

L'HISTOIRE se répète MALHEUREUSEMENT.

Souvenons-nous : plus de **300 manguiers ont été abattus** pour permettre la construction d'une ferme photovoltaïque. À l'époque, de belles promesses avaient été faites, notamment celle de permettre l'emploi d'une vingtaine de détenus sur le site.

Aujourd'hui, le constat est sans appel : aucune de ces promesses n'a été tenue. Pire encore, aucun détenu n'y travaille.

Malgré les alertes et les constats réalisés par des professionnels reconnus de la protection de la nature, notamment le **Conservatoire Botanique National de Mascarin**, l'administration persiste dans son projet.

L'arboretum sacrifié. FO JUSTICE DIT NON.

Le futur CSL ne doit pas être construit à l'emplacement actuel de l'arboretum.

Cet espace vert constitue pourtant un lieu privilégié pour les personnels, leur permettant de se restaurer, de se détendre et de bénéficier d'un environnement apaisant durant leur pause méridienne. Pour réaliser ce projet, il est prévu d'arracher les espèces endémiques présentes afin de les replanter ailleurs.

Pour FO JUSTICE, cette logique est inacceptable.

On ne déplace pas notre patrimoine naturel comme un simple objet d'aménagement.

FO JUSTICE DÉNONCE :

La construction du futur CSL sur l'emplacement de l'arboretum.

FO JUSTICE EXIGE :

D'être pleinement associé à ce dossier et aux réflexions concernant l'implantation du futur CSL.

FO JUSTICE DEMANDE

Que l'ensemble des acteurs compétents soient associés au projet :

- Le Conservatoire Botanique National de Mascarin.
- Le Parc National de La Réunion.
- La Région Réunion.
- Les associations de protection de l'environnement concernées.

● PA DE CSL DANN L'ARBORETUM ! ● PROTÈGE NOUT ESPÈCES ENDÉMIQUES ! ● RESPECT A NOU